





« Parce que nous sommes soucieux de défendre les personnels, et de respecter le mandat qu'ils nous ont confié, nous vous informons de notre impossibilité de siéger lors du CTSD de ce jeudi 28 janvier »

## Mme l'Inspectrice d'Académie,

Vous indiquez ne pas pouvoir accéder à notre demande de report du CTSD du 28 janvier, et vous nous avez proposé des rencontres de 45 minutes pour chaque organisation syndicale.

Nous refusons ce choix que vous tentez de nous imposer, qui est contraire à l'intérêt des personnels dont nous défendons les droits et à celui des écoles et des élèves.

Nous tenons à préciser les éléments suivants :

- Contrairement à ce que vous indiquez dans votre courriel, les documents ne nous ont pas été envoyés dans les délais réglementaires qui sont rappelés dans l'article 6 du règlement intérieur. De plus ne figurent pas dans les documents envoyés les éléments du constat de rentrée 2020 qui nous ont toujours été adressés jusqu'à maintenant.
- Soucieux de tout faire pour que les délégations d'écoles soient reçues, nous avons pris l'initiative de solliciter des collègues, des élus et des parents pour participer aux rencontres et actons positivement le fait que nous ayons pu échanger avec vos représentants en leur présence dans un climat serein et constructif. Un certain nombre de situations problématiques tant sur le plan des situations d'écoles que des effectifs ont pu être évoquées très rapidement.
- Pour autant, le format proposé n'a pu permettre qu'un tout petit nombre des situations nécessitant d'être examinées avant la tenue du CTSD, le soit. De nombreuses situations n'ont pu même être évoquées, faute de temps et des collègues qui se sont déplacés pour exposer la demande de leur école n'ont pu s'exprimer.

Cela démontre une nouvelle fois que :

- la tenue de groupes de travail préalables (dans le respect de la représentativité syndicale et dans la transparence) est indispensable avant la réunion du CTsD.
- des audiences syndicales bilatérales ne sauraient être substituées aux audiences d'écoles réunissant parents, collègues, élus et représentants syndicaux.

Comme nous vous l'indiquions dans notre précédent courrier, nous ne pouvons envisager d'exercer correctement notre mandat de représentants des personnels dans des délais aussi courts (nous vous rappelons que l'ensemble des élus des organisations syndicales signataires de ce courrier sont chargés de classe ou de direction d'école). Ces mêmes délais ne vous permettent pas de recevoir l'ensemble des écoles.

Dans ces conditions, parce que nous sommes soucieux de défendre les personnels, et de respecter le mandat qu'ils nous ont confié, nous vous informons de notre impossibilité de siéger lors du CTSD de ce jeudi 28 janvier, sauf à renier notre conception de ce qu'est un élu au service de la défense des personnels et des écoles.

Le temps ainsi dégagé avant le CTsD de repli vous permettra de recevoir toutes les délégations d'écoles qui vous en feront la demande. Nous vous demandons en particulier de bien vouloir recevoir une audience intersyndicale comprenant collègues d'UPE2A, élus et représentants syndicaux, ainsi qu'une audience intersyndicale de collègues et parents qui s'opposent à la fusion des écoles Anatole France A et B de Champigny. Nous vous transmettrons dans les heures qui viennent les demandes d'audience d'écoles que nous souhaitons accompagner.

Enfin, pour garantir un dialogue de qualité, nous renouvelons notre demande de bien vouloir convoquer la réunion du CTsD dans un format mixte (présentiel pour ceux qui le souhaitent et distanciel pour les autres) comme ce fut le cas pour les CTA des 15 janvier et 22 janvier, le nombre de participants et la configuration des locaux permettant le respect des gestes barrières.

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, de notre attachement à un service public de l'éducation de qualité.

Créteil le 27 janvier 2021

Les représentants au CTsD 94 du SNUIPP-FSU, du SNUDI-FO et de la CGT Educ'action